

Division de la Province.

PAR une Proclamation publiée dans la Gazette de Québec du 24 Novembre 1793, la Province ci-devant de Québec a été divisée en deux Province distinctes,--appelées la PROVINCE du HAUT-CANADA et la PROVINCE du BAS-CANADA.

LA LIGNE DE DIVISION.

“ A commencer à une borne en pierre sur le
 “ bord Nord du Lac St. François, à la Baie
 “ Ouest de la Pointe au Bodét, dans la
 “ limite entre la Jurisdiction (ou Township)
 “ de Lancaster et la Seigneurie de la Nouvel-
 “ le Longueuil, courant le long de la dite
 “ limite dans la direction de Nord trente
 “ quatre degrés Ouest jusqu'à l'Angle le
 “ plus Ouest de la dite Seigneurie de la Nou-
 “ velle Longueuil, delà le long de la borne
 “ Nord Ouest de la Seigneurie de Vaudreuil,
 “ courant Nord vingt cinq degrés est, jus-
 “ qu'à ce qu'elle tombe sur la riviere des
 “ Ottawas pour monter la dite Riviere jus-
 “ qu'au Lac Tomiscanning, et du Haut du
 “ dit Lac par une ligne tirée vrai Nord jus-
 “ qu'à ce qu'elle touche la ligne de borne
 “ de la Baye d'Hudson, renfermant tout le
 “ Territoire à l'Ouest et au Sud de la dite
 “ ligne jusqu'à l'étendue la plus reculée du
 “ Pais communement appelée ou connu
 “ sous le nom de Canada”.